

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7440 SÉANCE DU 21 août 2023

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial (Absent)
Tina Durand	Secrétaire

**DEMANDE DE TRANSFERT DE PERMIS D'UTILISATION
DU LOT COMMUNAUTAIRE 1596-184-45**

Attendu que madame Émilie Carie Dumont a déposé une demande de transfert de permis d'utilisation ainsi qu'une demande d'ajout de vocation à celle existante en faveur de madame Lise Duchesneau;

Attendu que madame Lise Duchesneau désire poursuivre les activités actuelles de fabrication, distribution et vente de produits traditionnels et d'artisanat et y ajouter des ateliers de yoga;

Attendu que la demande de madame Émilie Carie Dumont a été évaluée par le comité d'évaluation de la *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle (PGTCVCI)*, et que ce dernier recommande la demande de transfert du permis d'utilisation ainsi que l'ajout d'une vocation du lot communautaire 1596-184-45;

Attendu que le nouvel utilisateur du lot devra respecter la vocation du lot communautaire 1596-184-45 ainsi que son ajout d'ateliers de yoga pour laquelle un permis d'utilisation leur est attribué pour les fins ci-dessus mentionnées;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 22 août 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7440 SÉANCE DU 21 août 2023

**DEMANDE DE TRANSFERT DE PERMIS D'UTILISATION
DU LOT COMMUNAUTAIRE 1596-184**

Attendu que madame Lise Duchesneau ne devra, en aucun temps, changer ou modifier la vocation du lot communautaire 1596-184-45 sans en avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW);

Attendu qu'il s'agit d'une permission d'utilisation sur le lot communautaire 1596-184-45 et qu'elle ne peut être transférée, cédée ou léguée sans en avoir reçu, au préalable, l'autorisation écrite du CNHW, et ce, étant donné que le lot communautaire 1596-184-45 demeure la propriété de la Nation huronne-wendat;

Attendu que madame Lise Duchesneau devra faire en sorte que le lot communautaire 1596-184-45 et les activités qui y seront pratiquées répondent à tout moment aux normes environnementales en vigueur;

Attendu que l'acquéreur devra aménager le lot communautaire 1596-184-45 de façon sécuritaire et pour favoriser un environnement propre, afin d'éviter que des personnes s'y blessent;

Attendu que le CNHW a appliqué et respecté *PGTCVCI* à Wendake.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Daniel Sioui, **appuyé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, et **résolu**:

- **De** délivrer un permis d'utilisation à madame Lise Duchesneau, faisant affaire sous la dénomination sociale « La hutte de médecine étoilée », pour les vocations précédemment énoncées, conformément aux règlements administratifs en vigueur à Wendake et leurs amendements;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 22 août 2023 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7440 SÉANCE DU 21 août 2023

**DEMANDE DE TRANSFERT DE PERMIS D'UTILISATION
DU LOT COMMUNAUTAIRE 1596-184**

- **Que** la présente résolution pourra être amendée, le cas échéant, afin de refléter la *PGTCVCI*;
- **Que** la permission d'utilisation sur le lot communautaire 1596-184-45, conférée à madame Lise Duchesneau, en vertu de la présente, soit autorisée aux conditions suivantes :
 - **Que** le lot communautaire 1596-184-45 demeure la propriété de la Nation huronne-wendat, et par conséquent, la présente permission d'utilisation ne confère aucun droit, notamment l'obtention d'un certificat de possession ou d'occupation;
 - **Que** les fins d'utilisation du lot communautaire 1596-184-45 ne peuvent être modifiées sans l'autorisation écrite préalable du CNHW;
 - **Que** la permission d'utilisation du lot communautaire 1596-184-45 ne peut être transférée, cédée ou léguée sans l'autorisation écrite préalable du CNHW;
 - **Que** la présente permission d'utilisation du lot communautaire 1596-184-45 est accordée sous réserve de la *PGTCVCI*.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 22 août 2023 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND